

# La sécurité



**La mission des policières et des policiers est d'offrir à la population un environnement sécuritaire qui contribue à la qualité de vie. N'hésitez pas à faire appel à eux, ils sont là pour vous aider.**

## Les policières et les policiers

Le travail des membres du corps policier est de :

- Maintenir la paix
- Protéger la vie et les biens
- Appliquer les lois et les règlements
- Prévenir et réprimer le crime
- Aider la population

## Comment les reconnaître?

- Ils portent un uniforme bleu et noir, avec un écusson sur lequel il est inscrit « POLICE LÉVIS » sur chaque manche. Un insigne de poitrine ainsi que le nom de l'agent complètent l'uniforme.
- Les véhicules de police sont de couleur blanc avec une ligne bleue et une ligne or avec le mot « POLICE LÉVIS » inscrit sur les deux côtés et muni de gyrophares bleus et rouges.

## Les membres du service de police de Lévis, présents partout

Il est normal de les voir patrouiller à pieds dans les rues, les places publiques, lors d'événements, etc. Certains patrouillent en voiture, à moto ou à vélo. Leur présence ne signifie pas qu'il y a un danger, elle sert plutôt à assurer la paix et à contrôler la circulation.

Les policières et policiers font aussi de la prévention dans les écoles et auprès des aînés pour parler de sécurité en général, de conduite automobile responsable, d'intimidation, de drogues, de criminalité sur Internet, etc. L'objectif est de prévenir la criminalité et d'assurer la sécurité de la population. Les policières et policiers sont aussi présents dans les bars et les endroits licenciés pour faire des visites de courtoisie.

**Renseignements :**

 [ville.levis.qc.ca/securite](http://ville.levis.qc.ca/securite)



Ville de  
**Lévis**

**VIVEZ**  
le courant  
**LÉVIS**

# Règlements municipaux

Les policières et policiers peuvent intervenir lorsqu'une personne ne respecte pas les règlements municipaux.

Par exemple, il est interdit de :

- Uriner sur la voie publique.
- Consommer de l'alcool ou de la drogue (comme du cannabis) sur la voie publique.
- Être sous l'influence d'alcool ou de drogue sur la voie publique.
- Laisser des déchets par terre.
- Se trouver dans un parc après les heures d'ouverture.

Selon la situation, vous pourriez recevoir un avertissement ou un constat d'infraction assorti d'une amende à payer.

## Pièce d'identité

Au Canada, il n'est pas obligatoire d'avoir une pièce d'identité sur soi en tout temps, mais vous devez avoir votre permis de conduire sur vous lorsque vous conduisez un véhicule. Toutefois, en cas d'infraction ou si une policière ou un policier vous le demande, vous devez vous identifier en donnant votre nom et votre adresse. On peut vous demander votre date de naissance afin de confirmer votre identité, mais vous n'êtes pas obligé de la donner.

Dans certaines circonstances, comme lors de la recherche d'un emploi ou d'une implication bénévole, il est possible que l'on vous demande de compléter des documents avec certaines informations personnelles, comme le permis de conduire, afin de procéder à la vérification de vos antécédents judiciaires. Ce processus est fait dans le respect de vos droits et de façon confidentielle par le Service de police.

**N'offrez pas d'argent à une policière ou un policier** en souhaitant éviter un constat d'infraction. Au Canada, ce geste est passible d'un dossier criminel. Ils ne vous demanderont jamais d'argent : c'est un geste criminel pour eux aussi.

## Les agents de sécurité

- S'il est écrit « Sécurité » sur un véhicule, il ne s'agit pas d'une policière ou d'un policier, mais bien d'une ou d'un agent de sécurité.
- On rencontre souvent des agents de sécurité sur les campus des cégeps et universités, à l'aéroport, dans les commerces, etc.
- Les agents de sécurité font de la prévention ainsi que de la surveillance. Ils peuvent vous aider et demander l'intervention de la police au besoin.

## Les postes de police

En tout temps, 24 h sur 24, 7 jours sur 7, vous pouvez vous présenter dans un des deux postes de police pour obtenir un service, un policier ou une policière pourra venir vous rencontrer au besoin.

Pour certains services, tel que pour demander un rapport d'accident, vous devez vous présenter en semaine, entre 8 h et 12 h 30, et 13 h 30 et 15 h 30.

Si vous le jugez nécessaire, il est possible de solliciter le soutien d'un interprète pour faciliter vos communications avec un représentant du Service de police.

La Ville de Lévis collabore étroitement avec le Centre d'aide aux victimes d'acte criminel (CAVAC). Une personne en intervention sociale peut, si cela est requis, venir en soutien à l'intervention policière.

## Postes de police de Lévis

### Secteur Saint-Romuald

📍 1035, chemin du Sault, Lévis  
☎ 418 832-2911

### Secteur Lévis

📍 6900, boulevard Guillaume-Couture, Lévis  
☎ 418 832-2911

Pour transmettre de l'information de manière confidentielle et anonyme, vous pouvez contacter **TEL-LIEN** :  
☎ 418 835-5436  
✉ [tel-lien@ville.levis.qc.ca](mailto:tel-lien@ville.levis.qc.ca)





# Mieux connaître le 911

**Le 911 est le numéro de téléphone à composer pour rejoindre le Centre d'appels d'urgence.**

Quand composer le 911 ?

Vous devez composer le 911 dans les cas suivants :

- Situation d'urgence en cours (bataille, vol qualifié, accident, incendie, etc.)
- Victime d'un crime (vol dans une résidence, fraude, voies de fait, etc.)
- Vie en danger (personne malade, individu menaçant armé, etc.)
- Besoin rapide de la police, des pompiers ou du service ambulancier

En cas de doute, composez le 911 et le préposé à la répartition des appels d'urgence saura vous guider. Pour les demandes d'interventions policières non urgentes, il est possible de composer le 418 832-2911.

## Quels renseignements donner ?

Selon la situation, une personne préposée à la répartition des appels vous posera quelques questions de base afin de pouvoir bien vous aider.

**Vous devrez:**

- Indiquer le plus précisément possible l'endroit où les services d'urgence sont requis en fournissant notamment l'adresse, le nom de la ville ainsi que le nom d'un lieu public ou de l'intersection la plus proche.
- Fournir votre numéro de téléphone incluant l'indicatif régional.
- Décrire la situation :
  - Que se passe-t-il ?
  - Quand cela est-il arrivé ?
  - Qui sont les personnes impliquées ?
  - Y a-t-il des armes ?



Il est important de répondre à toutes les autres questions du préposé 911 pour qu'il puisse continuer à informer adéquatement les secours pendant qu'ils sont en route. Il peut également arriver, dépendamment de la gravité de la situation, que le préposé achemine les secours à votre position avant de vous poser des questions supplémentaires.

Pour chaque appel, la centrale crée une carte d'appel qu'elle transmet par ordinateur à l'équipe appropriée : police, ambulance, pompiers, etc. Quelqu'un restera au téléphone avec vous jusqu'à ce que les secours arrivent sur place.

## RAPPORT D'ÉVÉNEMENT À LA POLICE

Vous avez perdu ou égaré un objet, ou encore avez été victime d'un :

- Vol
- Méfait
- Fraude ou tentative de fraude
- Introduction par effraction

Vous êtes possiblement admissible au signalement en ligne.

Soumettre un rapport d'événement en ligne à la police vous permet d'obtenir un traitement rapide de celui-ci. Après le traitement, un numéro de dossier officiel vous sera transmis.

C'est ce numéro que vous devrez communiquer à votre compagnie d'assurance si vous désirez effectuer une réclamation.

**Pour tous les détails:**

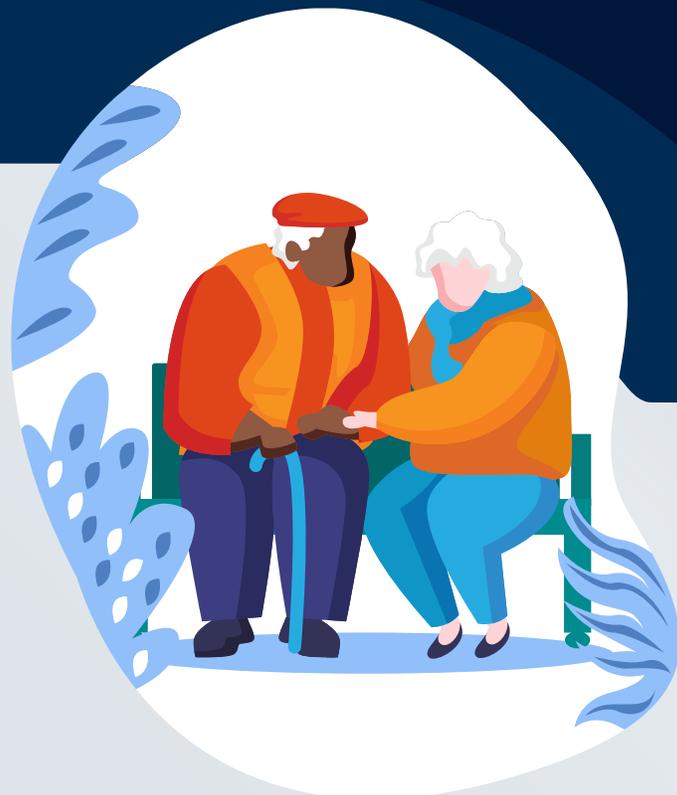
 [ville.levis.qc.ca/securite/rapport-devenement-a-la-police](http://ville.levis.qc.ca/securite/rapport-devenement-a-la-police)

## Déontologie

Les policières et policiers sont des citoyennes et citoyens comme les autres. Ils sont donc soumis aux mêmes lois que vous.

Si vous croyez avoir été victime d'une injustice ou ne pas avoir reçu le service attendu de la part d'une policière ou d'un policier, visitez le site Internet du Commissaire à la déontologie policière au :

 [deontologie-policiere.gouv.qc.ca/commissaire.html](http://deontologie-policiere.gouv.qc.ca/commissaire.html)



## Se préparer à affronter un sinistre

Lévis est une ville paisible et agréable, mais elle n'est malheureusement pas à l'abri de sinistres, comme une inondation, des vents violents ou une pénurie d'eau potable. Advenant une situation d'urgence, une bonne préparation peut faire toute la différence pour vous et vos proches.

Vous devriez être prêt à subvenir à vos besoins de première nécessité pendant 72 heures dans l'attente des secours ou du rétablissement des services essentiels.

### Conseils :

- Préparez votre plan d'urgence.
- Assurez convenablement vos biens.
- Demeurez à l'écoute des messages transmis par les autorités.

### Renseignements :

 [ville.levis.qc.ca/securite/securite-civile-mesures-urgence](http://ville.levis.qc.ca/securite/securite-civile-mesures-urgence)



Avec la participation financière de :

Québec 

VILLE DE  
QUÉBEC 

Ville de  
Lévis  **VIVEZ**  
le courant  
LÉVIS